

13-06-2016

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 13 JUIN 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Marcel Dubeau
Françoise Geoffroy

Maryse Gouger
Pierre Lépicier

Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.

Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent. Le conseiller Pierre Provost est absent.

232-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 9, 17 et 30 mai 2016;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Renouvellement de l'assurance collective – Acceptation de la proposition de la Financière Manuvie;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. Achat de toiles solaires pour la caserne auprès de la compagnie Nuance Maison;

VOIRIE

7. Résultat de la procédure d'enregistrement – Règl. n° 322-2016 – Réfection du ch. de la Ligne-Frédéric et création d'une nouvelle rue (emprunt de 3 763 590 \$);
8. Réfection de ponceau, avenue Poirier – Acceptation du cahier de charges TP-IN06.11-2016 (entrepreneur) et appel d'offres;

HYGIÈNE DU MILIEU

9. Adoption du Règl. n° 326-2016 modifiant l'article 12, officier responsable, du Règl. n° 195-2008 ayant pour objet d'éviter le gaspillage de l'eau potable dans les secteurs desservis par le service d'aqueduc municipal;
10. Entériner l'achat de bacs bleus (12 628 \$ avant taxes);
11. Vidange et disposition des boues des étangs aérés 2 et 3 - Résultat d'ouverture des soumissions TP-MR01.11-2016;

URBANISME

12. Adoption du Règl. n° 320-2016 modifiant des dispositions relatives aux bâtiments agricoles et aux zones industrielles avec nuisances;
13. Adoption du 2° projet de règl. n° 323-2016 modifiant des dispositions relatives aux logements dans un sous-sol et à la largeur minimale des façades;
14. Avis de motion – Règl. n° 323-2016 modifiant des dispositions relatives aux logements dans un sous-sol et à la largeur minimale des façades;
15. Demande de dérogation mineure n° 2016-009 (5 358 909) : 151, rue du domaine Gagnon
 - Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage détaché) en partie érigé à l'intérieur de la cour avant;
 - Autoriser un coefficient d'emprise au sol de l'ensemble des constructions sur le terrain de 18 %;
16. Demande de dérogation mineure n° 2016-010 (5 360 092) : 140, rue Sainte-Marguerite
 - Autoriser l'implantation d'un escalier, adossé au bâtiment principal, dans la marge latérale droite avec un empiètement de 0,96 mètre;

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

17. Renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière (150 \$);
18. Centre Pierre-Dalcourt – Entériner le mandat à VCS Investigation inc.;
19. Camp de jour - Embauche d'une animatrice pour le service de garde (Daphnée Lépine);
20. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

233-2016

Procès-verbaux

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 9, 17 et 30 mai 2016 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

234-2016

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 750 893,59 \$ (chèques n^{os} 24 551 à 24 710) et les salaires de 88 946,82 \$ du mois de mai 2016 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Item 4

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

235-2016

Financière Manuvie
- Renouvellement
assurance collective

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à signer les documents requis au renouvellement du contrat d'assurance collective des employés municipaux avec la Financière Manuvie, en date du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

236-2016

Sécurité publique
- Toiles solaires

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'acheter des toiles solaires à installer à la caserne auprès de Nuance Maison et d'en payer le coût de 2 565,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Item 7

Règl. n^o 322-2016

- Période d'enregistrement

Le certificat concernant la procédure d'enregistrement tenue le 8 juin 2016 sur l'approbation du Règlement d'emprunt n^o 322-2016 est déposé par le secrétaire-trésorier :

SUITE DE L'ITEM 7



RÉGISTRE POUR RÉFÉRENDUM

MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2 art. 518 à 559).

Pour la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

LE RÈGLEMENT N° 322-2016 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 3 763 590 \$ POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA LIGNE-FRÉDÉRIC ET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE, ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 3 763 590 \$

CERTIFICAT suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur : **le Règlement numéro 322-2016.**

Je soussigné,

René Charbonneau

Responsable du registre

Nom

Titre

de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

5127

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

500

Que le nombre de demandes faites est de :

0



Que le **Règlement numéro 322-2016** est réputé approuvé
(Règlement, résolution, ordonnance)
par les personnes habiles à voter.

ou



Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat

à Saint-Félix-de-Valois le 8 juin 2016.

Signature

Responsable du registre

Titre

237-2016

Avenue Poirier,
réfection d'un ponceau
- Cahier de charges et
appel d'offres par invitation

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-IN06.11-2016 préparé par la firme GéniCité inc. intitulé : Réfection ponceau avenue Poirier;
2. d'autoriser GéniCité inc. à demander des soumissions par invitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

238-2016

Adoption du
Règlement 326-2016
modifiant
le Règl. 195-2008
- Éviter le gaspillage
de l'eau potable

Le maire fait la lecture du présent règlement séance tenante.

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le Règlement n° 326-2016 modifiant l'article 12, officier responsable, du Règlement n° 195-2008 ayant pour objet d'éviter le gaspillage de l'eau potable dans les secteurs desservis par le service d'aqueduc municipal soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

239-2016

Hygiène du milieu
- Bacs bleus

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'entériner l'achat de 154 bacs bleus roulants de 360 litres avec logo chez USD LOUBAC, pour un montant de 12 628 \$ avant taxes, et déboursier les frais de transport de 325,00 \$. Ces montants seront pris à même la réserve créée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

240-2016

Vidange et disposition
des boues, étangs aérés 2 et 3
- Entrepreneur
- Ouverture soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le site Internet du Se@o le 16 mai 2016 et dans le journal l'Action, édition du 15 mai 2016, pour la vidange et disposition des boues des étangs aérés 2 et 3 (cahier de charges n° TP-MR01.11-2016);

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes le 3 juin 2016 à 10 h, à la mairie, par M. René Charbonneau, directeur général / secrétaire-trésorier, en présence de M^{me} Claudia Rebohle de la firme Beaudoin Hurens inc., M. Alain Ducharme et M^{me} Annie Pellerin de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

ENTREPRENEUR	MONTANT (taxes incluses)
Centrix Environnement inc.	207 320,06 \$
Neault Solution Environnement (9103-4193 Québec inc.)	222 569,75 \$
Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure)	311 271,32 \$

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 240-2016

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour la vidange et disposition des boues des étangs aérés 2 et 3, soit celle de Centrix Environnement inc., au montant de 207 320,06 \$ taxes incluses, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-MR01.11-2016, et ce, sur recommandation de la firme Beaudoin Hurens inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

241-2016
Adoption du
Règlement n° 320-2016
- Dispositions relatives
aux bâtiments agricoles
et aux zones industrielles
avec nuisances

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le Règlement numéro 320-2016 visant à modifier des dispositions relatives aux bâtiments agricoles et aux zones industrielles avec nuisances soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

242-2016
Adoption du 2^e projet de
Règlement n° 323-2016
- Dispositions relatives
aux logements sous-sol
et largeur minimale des
façades

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du second projet du règlement numéro 323-2016 visant à modifier des dispositions relatives aux logements dans un sous-sol et à la largeur des façades, avec modifications;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le second projet de Règlement numéro 323-2016 soit adopté avec les modifications proposées.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 323-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

243-2016

Avis de motion
Règlement n° 323-2016
- Dispositions relatives
aux logements sous-sol
et largeur minimale des
façades

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant à modifier des dispositions relatives aux logements dans un sous-sol et à la largeur des façades.

244-2016

Dérogation mineure
n° 2016-009 :
151, rue du dom. Gagnon

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage détaché) en partie situé dans la cour avant, sur le lot 5 358 909;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a aussi été déposée afin d'autoriser un coefficient d'emprise au sol total de l'ensemble des constructions sur le terrain de 18 %;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 031-CCU-2016) et d'autoriser l'implantation dudit bâtiment accessoire en partie dans la cour avant et un coefficient d'emprise au sol total de l'ensemble des constructions sur le terrain de 18 %, tels que montrés sur le croquis préparé par le propriétaire. Ce croquis est déposé au dossier portant le numéro de matricule 1009-23-8350.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

245-2016

Dérogation mineure
n° 2016-010 :
140, rue Ste-Marguerite

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser l'implantation d'un escalier attenant au bâtiment principal dans la marge latérale droite, sur le lot 5 360 092;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 032-CCU-2016) et d'autoriser l'implantation d'un escalier attenant au bâtiment principal dans la marge latérale droite avec un empiètement de 0,96 mètre dans ladite marge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

246-2016

Services loisir, culture
et vie communautaire
- Loisir Sport Lanaudière

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de payer les frais de cotisation annuelle pour l'année 2016 à Loisir et Sport Lanaudière, au coût de 150,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

247-2016

Services loisir, culture
et vie communautaire
- VCS Investigation

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. d'entériner le mandat donné à VCS Investigation inc. qui effectue la surveillance de certains immeubles de la municipalité et principalement au centre Pierre-Dalcourt, pour un montant de 6 050,00 \$ avant taxes;
2. d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à signer l'offre de service présentée par VCS Investigation inc. à cet effet.

➤ Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

248-2016

Loisir, culture et
vie communautaire
- Camp de jour 2016
- Équipe d'animation
(ajout)

CONSIDÉRANT la résolution n^o 192-2016 sur l'embauche de l'équipe d'animation pour les activités du camp de jour estival 2016 incluant le service de garde;

CONSIDÉRANT QUE pour le service de garde, la Municipalité n'a pas reçu de proposition pour l'étudiant provenant du programme Desjardins Jeunes au travail;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que M^{me} Daphnée Lépine soit engagée à titre d'animatrice affectée au service de garde, au taux de 10,75 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

249-2016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu qu'à 20 h 33 la présente séance soit levée.

Martin Desroches, maire

René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».